

Traitez au choix l'**un des deux sujets**....

### **sujet 1: Passer du texte au croquis**

Construisez un croquis légendé qui aura pour titre *Les migrations internationales : espaces, flux et enjeux* à partir du texte ci-dessous sur le fond de carte joint.

Les espaces migratoires sont mondialisés

Les migrations de populations sont un phénomène mondial. Selon l'ONU, 258 millions de personnes résidaient en dehors de leur pays en 2018. Les pays les plus riches, au niveau de vie élevé, sont les plus attractifs. L'Europe et l'Amérique du Nord sont les deux plus importantes régions d'accueil, mais de nouveaux foyers récepteurs émergent comme l'Arabie saoudite qui est devenu le 2e pays du monde en nombre d'immigrants.

L'Australie, l'Afrique du Sud et la Russie constituent des régions d'arrivée secondaires. Les principaux foyers émetteurs sont les régions en développement du Sud : l'Asie du Sud-Est, l'Asie du Sud, l'Amérique centrale et andine, l'Afrique du Nord ainsi que l'Afrique occidentale et orientale.

Les migrations constituent un réseau à différentes échelles

Les flux migratoires internationaux s'observent à l'échelle intercontinentale de l'Amérique latine, l'Afrique, l'Asie du Sud vers l'Europe, ou encore de l'Asie et de l'Amérique latine vers l'Amérique du Nord. Toutefois, les migrations intracontinentales représentent la majorité des flux migratoires : en Europe, 67 % des migrants sont européens, en Afrique 53 % sont africains, en Asie 60 % sont asiatiques. En Amérique du Nord 59 % des migrants proviennent des pays du continent américain.

Les migrations sont au cœur de nouveaux enjeux

De plus en plus de migrants sont des personnes déplacées en raison de crises frappant leur pays. Les personnes fuyant la guerre ou les persécutions en Syrie, en Afghanistan, au Soudan du Sud, en Ethiopie, au Myanmar sont recueillies dans des camps de réfugiés. Par ailleurs, avec le dérèglement du climat et la multiplication des catastrophes naturelles, de nombreuses régions sont concernées par les déplacements climatiques en Asie (Bangladesh, Cambodge, Indonésie) et en Afrique (Tchad, Niger, Soudan du Sud). L'afflux de réfugiés dans les pays développés les plus riches provoque souvent des tensions avec les populations locales. Face à ces situations, certains États durcissent le contrôle de l'immigration et instaurent des politiques migratoires restrictives pouvant aller jusqu'à la fermeture des frontières : migration sélective en Australie, dispositif Frontex en Méditerranée entre l'Union européenne et les pays du Sud, mur entre les États-Unis et le Mexique.

## Sujet 2 : étude d'un document : Extraits de l'édit de Nantes (30 avril 1598)

Après avoir présenté le document et précisé le contexte de rédaction de cet édit, vous l'analyserez en montrant en quoi il met fin aux guerres de religion et permet le rétablissement de l'autorité de l'État.

*Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.*

*Nous avons jugé nécessaire de donner maintenant à tous nos sujets une loi générale, claire, nette et absolue, par laquelle seront réglés tous les différends présents et à venir, afin d'établir une bonne et durable paix.*

*Art. 2 Défendons à tous nos sujets de s'attaquer, s'injurier et de se provoquer en se reprochant le passé [...]*

*Art. 3 Ordonnons que la religion catholique soit rétablie en tous lieux et endroits de notre royaume pour y être paisiblement et librement exercée, sans aucun trouble ou empêchement [...]*

*Art. 6 Avons permis et permettons à ceux de la religion prétendue réformée(1) de vivre partout dans notre royaume sans être vexés, brutalisés ni astreints à faire quelque chose contre leur conscience.*

*Art. 9 Nous permettons à ceux de la religion prétendue réformée de continuer l'exercice public de leur religion là où il était établi et fait publiquement en 1596 et 1597.*

*Art. 11 Davantage, nous ordonnons que dans les faubourgs d'une ville de chaque bailliage(2), en plus de celles déjà accordées, l'exercice de la religion prétendue réformée puisse se faire publiquement*

*Art. 18 Défendons aussi à tous nos sujets d'enlever par force, contre le gré de leurs parents, des enfants de ladite religion pour les faire baptiser ou confirmer en l'Église catholique [...]*

*Art. 22 Ordonnons qu'il ne sera fait ni différence, ni distinction entre les religions pour être admis dans les universités, collèges et écoles, et les malades et pauvres dans les hôpitaux et les léproseries.*

(1) religion protestante

(2) une circonscription administrative